



Fédération Sportive Salaberry

1405 Henri Bourassa O., Montréal, H3M 3B2

Courriel: fssalaberry@bellnet.ca

Site Web : www.fssalaberry.ca

Tél.: (514) 334-3200

U _____

Promotion famille nombreuse

Rabais de 20\$ pour le 3^{ème} enfant habitant à la même adresse.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ÉTÉ 2018

Nom (joueur) : _____
Prénom : _____
Date de Naissance : _____ / _____ / _____
Année mois jour
Garçon _____ Fille _____
Code Postal : _____
Courriel (1) _____
Courriel (2) _____
Téléphone (maison) : _____
(cellulaire) : _____
Adresse : _____ Appt : _____
Ville : _____

Les photos et vidéos présent au cours des activités de FSSalaberry pourront être utilisées à des fins de formation ou de promotion sans qu'aucune compensation financière ne me soit versée.

J'accepte Je refuse

Je confirme avoir lu, compris et accepté les **TERMES ET CONDITIONS** du présent contrat (écrits au verso), incluant la **POLITIQUE DE RÉSILIATION ET DE REMBOURSEMENT**.

Signature : _____ Date : _____

Si joueur(se) mineur(e), NOM et PRÉNOM du parent signataire

Catégorie	Classe	Année de naissance	Coût
U4 à U8	Mini	2010 à 2014	175 \$
U9 à U11	Local et A	2007 à 2009	275 \$
U12 à U18	A et AA	2000 à 2006	310 \$
Sénior	A et AA	1999 et avant	375 \$
U15 à Sénior	AAA	voir formulaire AAA	

Documents à fournir au moment de l'inscription

- Carte d'assurance maladie (photocopie)
- Preuve de résidence* (photocopie)

RÈGLES D'INSCRIPTION

- Un minimum de 50% de la cotisation doit être payé au moment de l'inscription
- Mode de paiement : Comptant, Débit, Visa, MasterCard. Les chèques ne sont pas acceptés
- Des frais de 30\$ seront ajoutés à la cotisation pour toute inscription après le 31 mars 2018

Réservé à l'administration

	Montant	Date
Cotisation		
Montant payé		
Subvention		
Autre		
Balance à payer avant le 15 mai 2018		
Mode de paiement	comptant <input type="checkbox"/>	Crédit/débit <input type="checkbox"/>

Bénévoles demandés!

Je suis intéressé(e) à aider en tant que bénévole Entraîneur Gérant Autre _____

PRÉNOM, NOM

courriel

cellulaire

Reconnaissance de dette

Je reconnais devoir la somme de _____ \$ à la Fédération Sportive Salaberry, laquelle somme est payable au plus tard le 15 mai 2018. En cas de non-paiement, le(la) joueur(se) sera suspendu(e) par la Fédération Sportive Salaberry, par l'Association Régionale de Soccer Concordia et par la Fédération de Soccer du Québec.

Signé à : _____ Date : _____ Signature : _____

* Permis de conduire, facture d'un service résidentiel tel que Hydro Québec, Bell, Vidéotron, compte de taxe municipale ou scolaire...

Termes & Conditions suite à l'inscription

- 1) Le Mini Soccer comprend 12 semaines d'activité commençant dès le début du mois de juin, à raison de 1 entraînement par semaine (durée 1h-1h30), le samedi avant-midi au parc Louisbourg ou autre terrain du quartier. Il y aura, pour certaines catégories, des mini-matches organisés en début de soirée, sur semaine, selon la disponibilité des terrains.
- 2) Les équipes évoluant en ligue Locale ont habituellement un championnat d'environ 12 matchs, de mai à août, selon le calendrier offert par l'ARSC. Ces équipes ont 1 entraînement par semaine (durée 1h30), en soirée durant la semaine, ou la fin de semaine, selon la disponibilité des terrains et horaires de match.
- 3) Les équipes évoluant en ligue compétitive A et AA ont habituellement un championnat d'environ 12 matchs, de mai à août, selon le calendrier offert par l'ARSC. Les équipes A et AA ont généralement 2 entraînements par semaine (durée 1h30), en soirée durant la semaine, ou la fin de semaine, selon la disponibilité des terrains et horaires de match. Certaines équipes A fonctionnent avec 1 entraînement par semaine.
- 4) Un joueur dont le dossier d'inscription est incomplet (document manquant ou paiement incomplet) ne peut pas jouer les matchs de championnat.
- 5) Le coût de l'inscription comprend un uniforme (maillot, short et bas) ainsi qu'un ballon. En sénior, les ballons sont remis aux entraîneurs. Le joueur a l'obligation de se procurer des protège-tibias ainsi que des chaussures de soccer avec crampons. L'uniforme fourni demeure la propriété exclusive de FSS jusqu'à la fin de la saison. Il sera ensuite remis de façon définitive au joueur. L'uniforme ne devra en aucun cas être altéré ou modifié sans une autorisation écrite du président de FSS.
- 6) Le comité technique de FSS assignera chaque joueur à une équipe selon sa catégorie d'âge et les résultats de son évaluation technique et physique effectuée, et la catégorie d'âge. FSS se réserve également le droit de déplacer un joueur de la catégorie dans laquelle il a été placé et ce, en tout temps au cours de la saison. L'inscription d'un joueur dans un niveau ne constitue pas une garantie qu'il évoluera dans celui-ci. C'est le comité technique qui détermine le niveau de chaque joueur.
- 7) FSS se réserve le droit de suspendre le passeport de tout joueur qui n'aura pas acquitté la totalité des frais de cotisations de la saison. La même politique s'appliquera à tous les joueurs ayant une dette envers le club et n'ayant convenu aucune entente.
- 8) FSS, à travers son comité de discipline, se réserve le droit de suspendre et même de résilier un contrat en cas de comportement inapproprié sur un terrain d'un joueur, ou de ses amis et ses proches, allant à l'encontre des valeurs sportives et manquant de respect vis-à-vis d'un entraîneur ou d'un officiel.
- 9) Les reçus d'impôt sont disponibles via le site www.fssalaberry.ca.

Politique de Résiliation et de Remboursement

- 10) Tel que stipulé dans la loi sur la protection du consommateur, le consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier son contrat avec le club en remplissant le formulaire de remboursement disponible au bureau de la Fédération Sportive Salaberry.
- 11) Le contrat sera résilié, sans autre formalité, dès la réception de la requête, mais il faut prévoir un délai minimum de 21 jours pour le remboursement.
- 12) Si le consommateur présente une demande de résiliation de contrat avant le début des activités de la saison, le montant du remboursement correspondra au coût d'inscription moins les frais non-remboursables (voir tableau ci-dessous).
- 13) Si le consommateur résilie le contrat après le début des activités de la saison, le montant du remboursement sera établi en déduisant du coût d'inscription, les frais non-remboursables (voir tableau ci-dessous) ainsi que des frais de participation proportionnels au nombre de matchs passés et temps écoulé depuis le début des activités.

Frais non-remboursables

Catégories	Frais administratifs	Frais d'équipement
	(Comprennent les frais de gestion de la Fédération Sportive Salaberry, les frais d'affiliation à la FSQ et la production du passeport)	(Ils sont non-remboursables seulement si l'équipement a été remis au joueur. Comprend l'uniforme (maillot, short, bas) et un ballon.)
U4 à U8	40\$	30\$
U9 à U18	65\$	55\$
Sénior	85\$	55\$

- 14) Aucune demande de remboursement reçue après le 15 juin 2018 ne sera prise en considération.

Je reconnais avoir lu et compris les termes et conditions ainsi que la politique de résiliation de la Fédération Sportive Salaberry.

En apposant ma signature au bas de ce document, j'accepte lesdits règlements

Nom en lettres moulées : _____

Signature : _____ Date : _____